

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métallurgie Question écrite n° 36912

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du redressement productif sur la proposition formulée dans le rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'investiguer sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises et européennes dans la crise économique et financière et sur les conditions de leur sauvegarde et de leur développement et consistant à rapprocher l'éducation nationale et les organisations professionnelles pour conduire une politique d'information rénovée, en particulier à destination des familles, sur les métiers et filières d'avenir de la sidérurgie et de la métallurgie. Multiplier dans les collèges les interventions programmées de salariés expérimentés des entreprises de ces secteurs afin de présenter leurs métiers et les débouchés accessibles. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en oeuvre.

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fixe les principes d'une orientation des élèves tenant compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Elle prévoit que l'ensemble de la communauté éducative se mobilise pour rebâtir une école plus juste. Il s'agit de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous, un lieu permettant de former des citoyens et des professionnels qui pourront s'insérer dans la société et sur le marché du travail grâce à une orientation choisie. Pour aider les élèves à construire leur orientation et pour les éclairer tout au long de leurs études secondaires sur les métiers, sur les formations qui y mènent et sur les entreprises dans lesquelles ils s'exercent, un nouveau parcours d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, le « parcours Avenir » sera progressivement mis en place et généralisé à partir de la rentrée 2015. Il trouvera sa place dans le tronc commun de formation de la classe de sixième à la classe de troisième. Ce parcours, proposé à chaque élève aux différentes étapes de sa scolarité du second degré, lui permettra de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions et des métiers, du rôle et du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion. L'esprit d'entreprendre y sera abordé pour développer l'initiative des élèves. Des conventions et accords-cadres entre l'éducation nationale et les différentes branches professionnelles se sont développés au cours de ces dernières années notamment dans les domaines de la forge et de la sidérurgie. Il s'agit notamment de lutter contre les représentations préconçues et stéréotypes de certains métiers afin d'élargir l'horizon des possibilités d'orientation. Ces partenariats visent à faire connaître la diversité des secteurs d'activités, des métiers et leurs débouchés. Cela peut prendre la forme de visites d'entreprises, de témoignages et d'échanges avec des professionnels, d'enquêtes, d'exploration sous des modalités diversifiées. Par ailleurs, le Conseil national de l'éducation et de l'économie (CNEE), créé le 18 octobre 2013, anime un dialogue permanent entre le système éducatif et les représentants du monde économique sur toutes les questions relatives à la relation entre l'éducation, l'économie et l'emploi. Le CNEE aura pour tâche de proposer, à partir d'études prospectives, des orientations de travail aux commissions

professionnelles consultatives (CPC) en fonction des besoins prévisibles en emplois au sortir des formations professionnelles afin d'apporter des réponses en termes de formation et de qualification à l'émergence de nouveaux métiers. Il a aussi pour mission de favoriser le développement et d'accompagner de nouveaux Campus des métiers et des qualifications dans toutes les régions en lien avec les filières économiques d'avenir en prenant en compte l'évolution des techniques et des métiers.

Données clés

Auteur: M. Christian Estrosi

Circonscription: Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 36912

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé: Redressement productif

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>10 septembre 2013</u>, page 9417 Réponse publiée au JO le : <u>14 juillet 2015</u>, page 5414